



REPUBLIQUE DU BENIN



DOSSIER DE PRESELECTION

PASSATION DES MARCHES DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

BON A LANCER

BUILDING RESILIENT AND INCLUSIVE CITIES (BRIC) / PROJET D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL DES VILLES SECONDAIRES, DEUXIEME PHASE (PAPVS-2)

RECRUTEMENT DE CABINETS POUR LA REALISATION DES MISSIONS DE CONTROLE ET DE SURVEILLANCE DES TRAVAUX DU PAPVS-2

Émise le : Décembre 2023

Autorité Contractante : Société des Infrastructures Routières et de l'Aménagement du Territoire (SIRAT SA)

Source de Financement : Instrument P for R
- Budget National : 34%
- Banque Mondiale : 66%

Référence PPM : PI_PAPVS 2_84895

NOTIFIE AU MAITRE D'OUVRAGE

Cotonou, le 29/12/23
Pour Lancement Avis d'Appel d'offres

Décembre 2023



AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

Projet	: Programme d'Assainissement Pluvial des Villes Secondaires, deuxième phase (PAPVS-2)
Objet	: Recrutement de cabinets pour les missions de contrôle et surveillance des travaux de construction de collecteurs d'assainissement pluvial et d'aménagement de voiries du PAPVS-2
Référence PPM	: PI_PAPVS 2_84895
Avis N°	031 /PRMP/SIRAT/DP-AUA/CP-YFA/CSPPR/SP-PRMP du 11 Janvier 2024

BON A LANCER

1. Le présent Avis à Manifestation d'Intérêt fait suite au Plan de Passation des Marchés Publics de la Société des Infrastructures Routières et de l'Aménagement du Territoire (SIRAT SA) version 6, publié sur le portail web des marchés publics du Bénin (www.marches-publics.bj), le 24 novembre 2023.
2. La Société des Infrastructures Routières et de l'Aménagement du Territoire (SIRAT SA) a obtenu dans le cadre de l'exécution de ses missions, des fonds auprès du Budget National et la Banque Mondiale afin de financer à travers l'instrument P for R conclu avec la Banque mondiale, le Projet d'Assainissement Pluvial des Villes Secondaires, deuxième phase (PAPVS-2), et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles relatif au **recrutement de cabinets pour les missions de contrôle et surveillance des travaux de construction de collecteurs d'assainissement pluvial et d'aménagement de voiries du PAPVS-2.**
3. Les prestations attendues dans le cadre ces missions comprennent le contrôle et la surveillance des travaux de construction de collecteurs d'assainissement pluvial et d'aménagement de voiries dans les villes d'Allada, Dassa-Zoumè, Pobè, Aplahoué, Lokossa, Djougou et Kandi, répartis en **trois (03) lots** ainsi qu'il suit :

Lots	Intitulé de la mission
PAPVS-2MDC-01	Mission de contrôle et surveillance des travaux de construction de collecteurs d'assainissement pluvial et d'aménagement de voiries dans les villes d'Allada et Pobè.
PAPVS-2MDC-02	Mission de contrôle et surveillance des travaux de construction de collecteurs d'assainissement pluvial et d'aménagement de voiries dans les villes d'Aplahoué, Lokossa et Dassa-Zoumè
PAPVS-2MDC-03	Mission de contrôle et surveillance des travaux de construction de collecteurs d'assainissement pluvial et d'aménagement de voiries dans les villes de Djougou et Kandi

Une shortliste sera constituée par lot. Un même soumissionnaire peut se retrouver sur plusieurs listes.

BON A LANCER

4. Le délai de réalisation de la mission est de : *trente (30) mois pour les lots PAPVS-2MDC-01 et PAPVS-2MDC-02 et vingt-six (26) mois pour le lot PAPVS-2MDC-03.*
5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations, nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations, nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations, organisation technique et managériale du cabinet/firme, liste du personnel professionnel à affecter à la mission). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations **en ne dépassant pas quinze (15) pages environ**. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives sous forme de groupement d'entreprises dans la limite de trois (03) membres au maximum.

Il est interdit aux soumissionnaires de présenter pour le même lot, plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels ou de membres d'un ou plusieurs groupements.

6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.
7. Une liste des candidats **d'au moins cinq (05) et d'au plus huit (08)** présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité contractante. **Cette liste restreinte constituée par lot doit contenir au moins deux candidats de nationalité béninoise dès lors qu'ils remplissent les critères de présélection requis.** Pour l'intégration de ces candidats de nationalité béninoise, l'Autorité contractante remplacera le/les dernier(s) candidat(s) de la liste restreinte ou ceux des pays ayant plus de deux (2) candidats sur la liste restreinte.
8. Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières par lot et un candidat sera sélectionné par lot selon **la méthode de sélection fondée sur la qualité et sur le coût (SFQC).**
9. Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de cinq (5) candidats sont présélectionnés, l'Autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres cabinets ou firmes en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix (10) jours calendaires la procédure en vue de compléter la liste restreinte.
10. La présélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après :

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations	[10]	- Du domaine : Études techniques, contrôle et surveillance des travaux d'assainissement, d'aménagement de voiries urbaines, construction de routes et ouvrages d'art10 points - Pas du domaine.....0 point	Inscription du domaine sur le Registre de Commerce ou les Statuts NB : En cas de groupement, tous les membres doivent satisfaire au critère

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
<p>2. Nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des dix (10) dernières années</p>	<p>[25]</p>	<p>Au moins cinq (05) missions de Maitrise d'œuvre (Etudes et/ou contrôle) en Assainissement, drainage, voiries urbaines et routes revêtues, exécutées entre 2013 et 2023 :25 points (à raison de 5 points par mission).</p>	<p>Pour les anciens cabinets/firmes : Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simple) ;</p> <p>Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (03) ans d'existence : preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement.</p>
<p>3. Nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des dix (10) dernières années</p>	<p>[50]</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins deux (02) missions de contrôle et surveillance des travaux de construction de collecteurs d'assainissement pluvial, d'aménagement d'ouvrages de stockage d'eau pluviale, d'aménagement d'exutoires, etc...25 points (à raison de 12,5 points par mission). - Au moins une (01) mission de contrôle et surveillance des travaux d'aménagement de voirie urbaine bitumée 10 points. - Au moins une (01) mission de contrôle et surveillance des travaux d'aménagement de voirie urbaine pavée 10 points. - Une (01) mission similaire (mission de contrôle et surveillance des travaux de construction de collecteurs ou tout autre ouvrages de drainage ou stockage d'eau pluviale, d'aménagement de voirie urbaine pavée ou bitumée) exécutée en Afrique de l'Ouest.....5 points 	<p>Pour les anciens cabinets/firmes : Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simple) ;</p> <p>Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (03) ans d'existence : preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement.</p>
<p>4. Organisation technique et managériale du cabinet/firme</p>	<p>[05]</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation du cabinet/firme (prospectus, descriptif portant sur les informations générales relatives au cabinet/firme, la nature de ses activités, quelques grands projets réalisés, etc.)2 points - Organigramme du cabinet/firme (moyens humains et matériels, y compris organigramme du cabinet/firme) :.....1,5 points - Plan d'assurance qualité interne du cabinet/firme (certificat ISO dont la date de validité n'a pas expiré, plan d'assurance qualité interne du cabinet/firme, etc.) : 	<p>BON A LANCER</p> <p>Note de présentation du Cabinet, Organigramme de structure et Plan d'assurance qualité interne ou certificat ISO</p> <p>NB : En cas de groupement, tous les membres doivent satisfaire au critère</p>

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
	1,5 points	
5. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission	[10]	<ul style="list-style-type: none"> - Un (1) Ingénieur routier, chef de mission (Au moins BAC+5 en génie civil)3 points - Un (1) Ingénieur géotechnicien (Au moins BAC+5 en génie civil ou en géotechnique)2 points - Un (1) Ingénieur Hydrologue/hydraulicien (Au moins BAC+5 en génie Civil ou en Hydraulique)2 points - Un (1) Ingénieur topographe (Au moins BAC+4 en topographie) :2 points - Un (1) Expert environnementaliste : Tous diplômes (au moins BAC +4) dans le domaine de gestion de l'environnement1 point 	Liste du personnel et copie simple des diplômes
TOTAL	[100]		

BON A LANCER

La note minimale requise pour être présélectionné est **soixante-dix (70) points** et le nombre de candidats présélectionnés ne saurait être inférieur à cinq (05) et supérieur à huit (08) pour chacun des lots. Trois (03) listes restreintes de candidats seront donc établies et des Consultants peuvent se retrouver sur toutes les listes s'ils présentent des dossiers mieux classés à l'issu de l'examen desdits dossiers.

En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le soumissionnaire ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous :

Société des Infrastructures Routières et de l'Aménagement du Territoire (SIRAT SA), 4^{ie} étage bureau B 57 de l'Immeuble SCI Trait d'Union, von Obama Beach, Quartier Ahwanleko Plage ; 04 BP 1109 Cotonou Bénin Tél : +229 21 60 45 45 / 97 48 70 55 et aux heures suivantes : 8 h 00 à 12 h 30 minutes et de 15 h 00 à 17 h 30 minutes (heure locale). Personne de contact : Monsieur **Salifou MAMAN**, **Personne Responsable des Marchés Publics**, courriel : prmp@sirat.bj,

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat et préciser, le cas échéant, le ou les lots pour lesquels ce dernier candidate.

12. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du 15 Janvier 2024..... Le dossier de présélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics à l'adresse ci-haut mentionnée. Le dossier de présélection sera adressé aux candidats à leurs frais. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche¹ de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

13. Les manifestations d'intérêt sont rédigées en langue française et doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF, portant la mention : **« Manifestation d'intérêt dans le cadre du recrutement de cabinets pour les missions de contrôle et surveillance des travaux de construction de collecteurs d'assainissement pluvial et d'aménagement de voiries du PAPVS-2 / lot xxx »**

« À n'ouvrir qu'en séance »

à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le 15 Février 2024 à **10 heures 00 minute heure locale.**

Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure limites, ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés.

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés à l'adresse ci-après : salle de conférence de la Société des Infrastructures Routières et de l'Aménagement du Territoire (SIRAT SA) **le même jour à 10 heures 30 minutes heure locale.**

14. **Les manifestations d'intérêt doivent être présentées et déposées par lot sous peine de rejet.**

15. Les candidats peuvent introduire un recours devant la Personne Responsable des Marchés Publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de son recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit invoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les cinq (05) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les cinq (05) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la Personne Responsable des Marchés Publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la Personne Responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique doit intervenir dans un délai de trois (03) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable de son recours le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'Autorité contractante ou de l'expiration du délai de trois (03) jours mentionnés ci-dessus pour présenter un recours devant l'Autorité de Régulation des Marchés Publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne Responsable des marchés publics pour ampliation.

Cotonou, le 11 Janvier 2024

La Personne Responsable des Marchés
Publics de la SIRAT SA,



BON A LANCER

LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET

.....[Insérer Nom du Candidat]

.....[Insérer Lieu et date]

Objet : Manifestation d'intérêt pour le « recrutement de cabinets pour les missions de contrôle et surveillance des travaux de construction de collecteurs d'assainissement pluvial et d'aménagement de voiries du PAPVS-2 » - Lot xxxx

A

Monsieur la Personne Responsable des Marchés
Publics de la SIRAT SA

Monsieur le ...[Indiquer Nom de l'Autorité contractante/structure déconcentrée],

Après avoir examiné le dossier de présélection dont nous accusons réception, nous vous soumettons notre candidature à la présélection pour la ...[indiquer nature de la prestation].

Notre dossier de candidature comprend :

- 1)
- 2)
- 3)
- 4)
- 5)
- 6)
- 7)

BON A LANCER

Veuillez agréer, Monsieur le ...[Indiquer le Nom du représentant de l'Autorité contractante/structure déconcentrée], l'assurance de notre considération distinguée.

(Signature et cachet)